

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2021

En l'an deux mille vingt-et-un, le lundi huit mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Riverie, se sont réunis dans la salle du Fêtes du Château de Riverie, sous la présidence de Madame Isabelle Brouillet, Maire. La séance a été retransmise en direct vidéo sur la page Facebook de la commune.

L'affichage de la convocation à cette séance du Conseil Municipal a été fait le 4 mars 2021 et l'affichage du compte rendu de séance a été fait le 15 mars 2021, sur les panneaux municipaux.

**Etaient présents** : Mme Isabelle BROUILLET, M. Olivier LANORE, Mme Sylvia SPAGNOLO, M. Vincent GUGLIELMI, M. Stéphane VARGAS, Mme Maryline RIVOLLIER, M. Jacques DANGER, M. Bruno FEUILLOY.

**Etaient absents** : M. Eric MAISONNEUVE qui a donné procuration à M. Stéphane VARGAS, Mme Claire BASSET-BELLEINGUER.

**Secrétaire de séance** : Mme Maryline RIVOLLIER.

---

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du lundi premier Février deux mille vingt et un est adopté à l'unanimité.

### DELIBERATIONS

- **Déclaration d'intention d'aliéner sur le bien cadastré U 185 sis Le Bourg à RIVERIE.**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant le bien cadastré, section unique, U 185 lieudit « Le Bourg » à RIVERIE. Il s'agit d'un échange avec le propriétaire de la parcelle U 186. Elle demande au Conseil de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- décide, à l'unanimité, de ne pas préempter sur le bien susvisé.

- **Déclaration d'intention d'aliéner sur le bien cadastré U 186 sis Le Bourg à RIVERIE.**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant le bien cadastré, section unique, U 186 lieudit « Le Bourg » à RIVERIE. Il s'agit d'un échange avec le propriétaire de la parcelle U 185. Elle demande au Conseil de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- décide, à l'unanimité, de ne pas préempter sur le bien susvisé.

- **Déclaration d'intention d'aliéner vente du bien cadastré U 186 sis Le Bourg à RIVERIE.**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant le bien cadastré, section unique, U 186 lieudit « Le Bourg » à RIVERIE. Il s'agit de la vente de la propriété U 186. Elle demande au Conseil de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- décide, à l'unanimité, de ne pas préempter sur le bien cadastré section unique, numéro 186.

- **Déclaration d'intention d'aliéner sur le bien cadastré U 2, sis Le Versieu à RIVERIE.**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant le bien cadastré, section unique, numéro 2 lieudit « Le Versieu » à RIVERIE d'une superficie totale de 6a 10 ca.

Il s'agit de la vente d'un appartement, référencé lot 3. Elle demande au Conseil de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- décide, à l'unanimité, de ne pas préempter sur le bien cadastré, section unique, numéro 2.

- : **Désignation d'un membre élu au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.**

Vu la délibération n°2020-17 du 3 juin 2020 relative à la fixation du nombre des membres et désignation des membres élus au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Riverie,

Considérant la démission de Mr Pierre-Emmanuel GERMAIN-THILL de son poste de conseiller municipal en date du 29 janvier 2021,

Considérant que le conseil municipal a fixé à quatre le nombre des membres élus au conseil d'administration du C.C.A.S., le Maire étant président de droit, il convient de désigner un nouveau membre pour la durée du mandat.

Appel de candidature : Mr Bruno FEUILLOY se porte candidat.

Le vote s'effectue à bulletins secrets.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins dans l'urne : 09
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 09

Mr Bruno FEUILLOY est désigné membre au conseil d'administration du C.C.A.S. par neuf voix.

## **ACTUALITES COPAMO ET SYNDICATS**

### **COPAMO**

- Dans le cadre du programme partagé pour la Transition Ecologique de notre territoire, il a été convenu de faire l'acquisition d'arceaux à vélos. Il est noté que la COPAMO propose une aide pour la pose.
- Une réunion du comité de pilotage du RAMI a eu lieu pour la présentation de leurs comptes annuels.

### **SYSEG**

Le renouvellement des rampes est prévu sur le site du Versieux et l'entretien annuel pour le site de la Grande Combe. Le SYSEG travaille aussi sur l'amélioration du traitement des eaux.

Une unification des prix de la part variable est prévue en 2023, qui devrait se traduire par une baisse des prix pour les Rampognauds.

### **SYGR**

Une étude sera faite courant 2021 sur la prévention qui pourra déboucher sur des travaux et une augmentation de la contribution.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Du fait de l'état régulièrement boueux du parking situé du Butard, il est envisagé de faire déposer des matériaux à compacter.
- L'appartement situé 19 Impasse de la Poste, au-dessus de l'école maternelle, sera mis en location au 1<sup>er</sup> mai. Le Maire précise qu'elle a signé un devis pour la cuisine de marque CASTORAMA qui s'élève à 1 597.50 € TTC.
- Le logement de l'OPAC situé Place du Marché est libéré depuis mi-février 2021. Ce logement sera attribué à de nouveaux locataires en fonction du montant du revenu fiscal de référence.
- Les haies de buis du cimetière seront taillées et des tilleuls situés sur l'espace du Butard seront élaguées par l'agent technique prochainement.
- Un point est évoqué sur les associations durant cette période de COVID : elles seront contactées prochainement pour connaître leur situation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h37.



Riverie, le 15 mars 2021  
Le Maire,  
Isabelle BROUILLET